



Mairie d'AUBY
Demande subvention Répartition amendes de police
Création d'un plateau surélevé rue de Liège
Décision directe n° 61

Publié le 26 mars 2025

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,
Vu le projet de création d'un plateau surélevé rue de Liège dans le but de limiter la vitesse aux abords de l'école et sécuriser la sortie,
Vu le dispositif de répartition du produit des amendes de police de l'année 2025 mis en place par le Département du Nord,
Vu le plan de financement prévisionnel suivant:

Postes de dépenses	Montants HT	Financements	Montants HT
Travaux	31 154 €	Département – Amendes de police	23 365,50 €
		Fonds propres ville	7 788,50 €
TOTAL	31 154 €	TOTAL	31 154 €

Le Maire,

DECIDE

- D'effectuer une demande de subvention de 23 365, 50 euros auprès du Département du Nord dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2025 pour Création d'un plateau surélevé rue de Liège,
- De signer tous les documents afférents à cette démarche.

AUBY, le 26/03/25

Christophe CHARLES

Maire

